



Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de l'Auxois Morvan

Extrait du registre des délibérations

Comité syndical du 8 novembre 2022 Délibération n° 2022-26

Objet de la délibération : Conventionnement Conférence des financeurs 2022-2023

Président : Patrick MOLINOZ

Secrétaire de séance : Laurence PORTE

Lieu de la réunion : Venarey-Les Laumes

Nombre de membres du Comité Syndical : 47 titulaires (et 47 suppléants)

Nombre de membres présents : 25

Date de convocation : 2 novembre 2022

L'an deux mil vingt deux le huit novembre à dix-huit heures trente minutes, les Membres du Comité Syndical du PETR du Pays de l'Auxois Morvan, désignés par les Conseils Communautaires, légalement convoqués, se sont réunis salle Clemenceau à Venarey-Les Laumes, sous la présidence de Monsieur Patrick MOLINOZ.

Membres présents : Philippe LUCOTTE, Danièle MATHIOT, Maryse NADALIN, Laurence PORTE, Colette RÉMOND (Montbardois) ; Gérard VERDREAU, Jean-Paul BOULÈRE (Ouche et Montagne) ; Patrick MOLINOZ, Marie-Christine LENOIR, Gilbert THOREY, Amandine MONARD (pouvoir de Florence DELARUE), Jean-Marc RIGAUD, GUY MONIN, Bernard FRANJOU (Pays d'Alésia et de la Seine) ; Graziella GUERRE, Eveline DELOINCE, Patrick BLIGNY, Alain GUINIOT, Gérard BROUILLON (Pays d'Arnay-Liernais) ; Maryse BOLLENGIER, Hervé LOUIS, Annick BAKRY (Saulieu) ; Jean-Marie VIRELY, Bernard CLERC, Véronique ILLIG (Terres d'Auxois).

Membres excusés : Alain BECARD, Yves BILBOT, Marc GALZENATI, Aurélio RIBEIRO (Montbardois) ; Patrick SEGUIN, Arnault LEMAIRE, Michel ROIGNOT, Marc CHEVILLON, Paul ROBINAT, Thierry JEAN, Pascal CHAUVENET (Ouche et Montagne) ; Florence DELARUE (pouvoir à Amandine MONARD (Pays d'Alésia et de la Seine) ; Pierre POILLOT, Denis NEAULT (Pays d'Arnay-Liernais) ; Françoise GUERRIER, Jean-Paul QUESTÉ, Jean-Marie SIVRY, Eric LESNIEWSKA-CHOQUET (Saulieu) ; Jean-Michel PÉTRÉAU, Martine EAP-DUPIN, Catherine SADON, Eric BAULOT, Samuel GALAUD, Patricia NORE (Terres d'Auxois).

PAYS AUXOIS MORVAN



www.auxois-morvan.fr



03 80 49 65 09



13 rue de l'hôtel de ville
21350 Vitteaux

La loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement du 28 décembre 2015 a instauré dans chaque département une « Conférence des Financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées », présidée par le Président du Conseil Départemental et vice-présidée par l'Agence Régionale de Santé.

La Conférence des Financeurs a pour rôle de définir un programme coordonné de financement des actions individuelles et collectives de prévention de la perte d'autonomie, en complément des prestations légales ou réglementaires. Les financements attribués dans le cadre de la Conférence des Financeurs, prévus à l'article L.14-10-10 du CASF, sont alloués par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) au Conseil Départemental de la Côte-d'Or.

Les territoires porteurs d'un Contrat Local de Santé, peuvent bénéficier des crédits ainsi alloués afin de déployer sur leur périmètre des actions de prévention à destination des séniors. Dans ce cadre, le PETR Auxois Morvan a conventionné le 22 mai 2017 avec le Département pour la mise en œuvre sur son territoire d'actions de prévention de la perte d'autonomie.

Conformément à la décision de la Conférence des Financeurs de la Côte-d'Or du 14 février 2017, ces actions de prévention peuvent porter sur les thématiques suivantes :

- Nutrition
- Mémoire
- Sommeil
- Activités physiques et ateliers équilibre/prévention des chutes
- Bien être et estime de soi
- Bien vieillir
- Lien social
- Habitat et cadre de vie
- Mobilité
- Sécurité Routière
- Accès aux droits
- Usages du numériques
- Soutien aux proches aidants

Pour mémoire, pour la période 2017-2021, le territoire a pu bénéficier d'actions conduites par l'Association Française des Diabétiques de Côte-d'Or (mise en place d'activités physiques adaptées pour les personnes diabétiques à risque : séances de gymnastique en salle à Montbard et à Saulieu, et d'aquagym à Montbard), **et par la Mutualité Française Bourgogne Franche-Comté** (conférences de sensibilisation sur l'intérêt de la prévention pour maintenir une bonne santé et mise en place d'ateliers spécifiques dans différentes communes du territoire).

Pour les actions menées par l'Association Française des Diabétiques, 291 séances (environ 120 séances par an sauf en 2020 et 2021 où le nombre de séances a été réduit compte tenu de la crise sanitaire) ont ainsi été proposées, pour un financement Conférence des Financeurs sur la période de 31 486 €

Concernant la Mutualité Française, ce sont 200 personnes différentes qui ont pu bénéficier sur la période fin 2017-2021 des ateliers proposés. Au total 53 ateliers ont été mis en place sur plusieurs communes du territoire (Montbard, Venarey-Les Laumes, Saulieu, Vitteaux, Arnay-le-Duc, Liernais, Précly-sous-Thil, Somberton), pour un financement Conférence des Financeurs sur la période de 40 463 €.

A noter également qu'en 2019, dans le cadre de l'appel à projet « Bien vivre chez soi » lancé par la Conférence des Financeurs, l'Association SOLIHA, en lien avec les centres sociaux du territoire, a organisé une journée de sensibilisation aux risques de chutes auprès du public sénior (représentation « théâtre forum ou débat théâtral » sur le thème de la prévention des chutes),

et une journée de visite (par groupe de 10 à 12 personnes sur un temps d'une heure chacun) de la réplique d'un « appartement » équipé domotique et permettant de prévenir les chutes. Cette opération visait à sensibiliser les personnes de 60 ans et plus à la question des chutes à domicile et à les informer sur les dispositifs existants pour financer les aides techniques et solutions domotiques, les travaux d'adaptation du logement, et les conditions de mobilisation de ces dispositifs. Une centaine de personnes a assisté à la journée de sensibilisation et 36 personnes (+ 2 professionnels) ont participé à la visite de l'appartement équipé (8 ménages se sont par ailleurs inscrits pour une visite à domicile destinée à évaluer le besoin d'adaptation de leur logement). Montant Conférences des Financeurs : 28 000€

Au total, le Pays Auxois Morvan a ainsi pu bénéficier d'une enveloppe globale de plus de 100 000€ sur la période pour mener des actions de prévention auprès de ses séniors (indépendamment des autres financements des actions réglementaires, type « ateliers bons jours » conduits par la FAPA Séniors 21).

Pour la programmation 2022-2023, le Pays et le Département se sont rapprochés des opérateurs spécialisés afin de leur demander de proposer un programme d'actions et d'ateliers. Trois opérateurs ont répondu à cette demande :

- Mutualité Française Bourgogne France-Comté : proposition de 6 séances autour du bien-être et de l'estime de soi à Vitteaux et à Arnay-le-Duc (total de 12 séances pour 8 à 12 participants par ateliers),
- Mutualité Française Bourgogne France-Comté : proposition de 10 séances autour de la thématique de la mémoire à Saulieu (pour 8 à 12 participants),
- Mutualité Française Bourgogne France-Comté, en lien avec l'association Siel Bleu : 4 séances permettant aux proches aidants et aidés d'être sensibilisés à la préservation de leur santé à Semur-en-Auxois,
- Association Siel Bleu : 24 séances de gymnastique en lien avec la prévention des chutes à Semur-en-Auxois,
- FAPA Séniors 21 : 10 séances de sensibilisation aux usages du numérique (sur l'ensemble du territoire, les lieux d'intervention étant encore à définir)

Pour cette programmation, le financement total Conférence des Financeurs attendu s'élève à 20 810 €.

La présente délibération tend à autoriser Monsieur le Président à signer la convention attributive de crédits avec le Conseil Départemental de la Côte-d'Or, ainsi que les conventions et tous documents nécessaires avec les opérateurs proposant des actions de prévention sur le territoire et telles que définies précédemment, et à engager les crédits « Conférence des Financeurs » alloués au PETR dans le cadre du Contrat Local de Santé.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par

Pour : 25

Contre :

Abstentions :

- 1) Autorise Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre des actions s'inscrivant dans le cadre de la Conférence des Financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées, et du Contrat Local de Santé ;
- 2) Autorise Monsieur le Président à engager les crédits résultant de l'enveloppe attribuée par le Conseil Départemental de la Côte-d'Or au titre de la Conférence des financeurs au titre de l'année 2022-2023 ;
- 3) Les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 6574 du budget primitif pour 2023.

Envoyé en préfecture le 22/11/2022

Reçu en préfecture le 22/11/2022

Publié le

SLOW

ID : 021-200048544-20221108-2022_26-DE

4

Pour extrait certifié conforme,

Patrick MOLINOZ



Président du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural
du Pays de l'Auxois Morvan

Ampliation adressée à :

Monsieur le Préfet de la Région de Bourgogne Franche-Comté, Préfet de la Côte-d'Or,

Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Côte-d'Or,

Madame la Trésorière de Venarey-Les Laumes.